



Code d'éthique et de conduite des membres

En adhérant à l'Association des camps du Québec, chaque membre s'engage à respecter le présent code et à le faire connaître à sa direction et, s'il y a lieu, à son conseil d'administration.

Tout manquement au présent code peut faire l'objet d'un rappel, d'une demande de correctifs, d'une enquête ou d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'Association, selon la procédure prévue à l'article 2.7.1 des règlements généraux de l'Association.

Préambule

L'Association des camps du Québec (ACQ) regroupe des organisations qui partagent une même conviction : les camps sont un milieu de vie unique, gage de développement et porteur de découvertes et de souvenirs durables. Le présent code d'éthique énonce les principes et les valeurs auxquels adhèrent les membres de l'Association et des comportements qui en découlent. Il s'applique à chaque organisation membre et l'Association identifie leur direction comme responsable de son application dans les pratiques du camp.

Ces engagements s'inscrivent dans la continuité des valeurs de l'ACQ : représenter ses membres, encadrer avec expertise, prioriser l'humain et son développement, faire vivre la magie des camps, écouter et agir proactivement, et être inclusive.

Code d'éthique

La sécurité et le bien-être d'abord

Les membres placent la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes qu'ils accueillent au-dessus de toute autre considération. Ils préservent l'intégrité

physique et psychologique de toute personne impliquée dans le milieu des camps : familles, personnel d'animation, de coordination et de soutien, gestionnaires et personnel de l'ACQ.

L'intégrité

Les membres agissent avec honnêteté et transparence envers les familles, leur personnel et les autres membres et l'Association. Ils présentent fidèlement leurs programmes, la nature de l'encadrement proposé et leurs installations.

Le respect des personnes

Les membres traitent chaque personne avec dignité et bienveillance, sans discrimination, et favorisent l'inclusion réelle de celles et ceux qui ont un handicap ou des besoins particuliers.

La compétence

Les membres s'engagent à offrir des programmes et des services de qualité, à former leur personnel, à respecter les engagements pris dans le cadre de leur adhésion et de leur certification ou conformité et à faire évoluer leurs pratiques.

La responsabilité

Les membres respectent les lois et règlements applicables, notamment en matière de protection de la jeunesse, de santé et sécurité, de travail et de protection des renseignements personnels. Ils offrent leurs programmes et services conformément aux règlements généraux et à la politique d'adhésion de l'Association des camps du Québec.

La solidarité

Les membres reconnaissent faire partie de la collectivité des membres de l'Association des camps du Québec et s'engagent à agir de manière à conserver l'estime et la confiance des autres membres, du public et des partenaires du milieu.

Code de conduite

En complément du Code d'éthique, les membres de l'ACQ s'engagent à adopter les comportements suivants.

Protection de l'intégrité

- Adopter la [Politique de protection de l'intégrité](#) de l'Association des camps du Québec.
- Créer et maintenir un environnement sain, exempt de harcèlement, de discrimination et de violence, gérer les conflits avec équité, intervenir rapidement lorsqu'une situation de détresse survient et faire appel à des ressources externes qualifiées lorsque la situation dépasse les capacités du camp ou lorsqu'une partie impartiale est nécessaire.
- Mettre à la disposition des familles, du personnel et des autres clientèles des moyens de porter plainte, en apposant le bouton « Dénonce la situation » du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport sur le site web du camp ou en référant à celui de l'Association, et assurer un suivi dans un délai raisonnable.

Bien-être et respect des participant-es, du personnel, des familles et des autres clientèles

- Traiter chaque personne avec respect, dignité et bienveillance, sans égard à sa race, son origine, sa langue, son identité ou expression de genre, son orientation sexuelle, son âge, sa condition physique ou intellectuelle, son apparence physique, son état civil, sa situation familiale ou socioéconomique, sa condition sociale, ses convictions politiques, ainsi que ses croyances personnelles.
- Favoriser l'inclusion réelle des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers, en adaptant les activités, les services et les outils mis à leur disposition.
- Faire preuve d'humilité culturelle afin d'éviter tout discours, activité ou symbole reproduisant une vision colonialiste, stéréotypée ou dévalorisante des peuples et

cultures autochtones ou de toute autre communauté culturelle dans les programmes proposés.

- Offrir un encadrement et une rétroaction constructive qui soutiennent le développement professionnel ou personnel de chaque individu.
- Faire preuve d'écoute active envers les préoccupations exprimées par les participant·es, le personnel, les familles et les autres clientèles.

Confidentialité et renseignements personnels

- Traiter avec la confidentialité requise toute information, observation et évaluation que possède le camp sur ses client·es et son personnel, conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé](#) (Loi 25) ou la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#).
- S'assurer que le contenu publié (photos, vidéos, témoignages) respecte le droit à l'image des enfants, des familles et du personnel, et obtenir les autorisations nécessaires avant toute diffusion.

Communication et représentation du milieu

- Réserver l'appellation camp certifié et camp de jour municipal conforme ou camp de jour communautaire conforme, ainsi que l'utilisation des logos de certification et de conformité aux membres en règle reconnus par l'Association.
- S'exprimer publiquement, dans les médias traditionnels comme sur les réseaux sociaux, de façon à refléter positivement et avec respect l'ensemble du milieu des camps du Québec et la mission de l'ACQ. S'abstenir d'encourager ou soutenir tous propos discriminatoires.
- Privilégier une saine concurrence fondée sur la valorisation de son propre camp plutôt que sur la comparaison défavorable envers d'autres organisations.
- Avant de commenter publiquement, au nom de son camp ou du milieu, un enjeu sensible touchant l'ensemble du secteur (sécurité, réglementation, incident survenu

dans un autre camp, couverture médiatique négative, etc.) il serait pertinent de consulter l'ACQ.